

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021

Date de convocation : 5 juillet 2021

Date d'affichage : 5 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le neuf juillet à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Anne-Lise TOSI - Virginie TARDY - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Sébastien RUAZ - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Carole MOTTUEL – Benoit BACHELIN

Procurations : Carole MOTTUEL à Pierre COLOMB

Anne-Lise TOSI a été nommée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2021

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°3 – REAJUSTEMENTS DE CREDITS

Vu la nécessité d'opérer à des réajustements de crédits en raison de la perception de recettes supplémentaires (subventions et participation Valence Romans Agglo) :

- Une subvention pour la création du cheminement piéton a été attribuée pour un montant de 4 232 € : + 4 232 € en recettes d'investissement
- En conséquence, le montant prévu pour les travaux de voirie est également augmenté d'autant : + 4 232 € en dépense d'investissement
- Deux subventions pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité des bâtiments a été octroyée : + 32 369 € (19 069 € + 13 300 €) en recettes d'investissement
- Le montant des travaux d'accessibilité est donc augmenté d'autant : + 32 369 € en dépenses d'investissement
- Pour la trésorerie, l'opération neutre + 29 541,24 € en recettes et + 29 541,24 € en dépenses (relative à la co maitrise d'ouvrage commune / Agglo sur les travaux sur les eaux pluviales à l'entrée nord du village) doit faire l'objet d'une écriture en dépense/recette au chapitre 040.

Dépenses investissement		Recettes investissement	
2151 (opé 10) Voirie	+ 4 232 €	1323 (opé 10) Subv département	+ 4232 €
2135 (opé 39) Aménagement mairie et accessibilité	+ 32 369 €	1323 (opé 39) Subv département	+ 19 069 €

		1323 (opé 39) Subv Etat (DSIL)	+ 13 300 €
4581 Opération pour compte de tiers	+ 29 541,24 €	4582 Opération pour compte de tiers	+ 29 541,24 €
TOTAL	+ 66 142,24 €	TOTAL	+ 66 142,24 €

Voté à l'unanimité

ADRESSAGE POSTAL – MISE A JOUR ET ATTRIBUTION DE NUMEROS COMPLEMENTAIRES

Echanges en séance sur les numéros attribués au Lotissement La Belle Noyeraie. Un arrêté du Maire sera fait pour mise à jour de l'adressage communal.

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 18 juin 2021 et l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre (Bureau d'étude Actif)

Le Maire propose d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la Côte Maréchale conformément à l'analyse des offres effectuée en commission d'appel d'offres

- Lot 1 – Démolition Terrassements Réseaux Humides :
 - o Entreprise : BONNARDEL
 - o Montant du marché : 203 518.63 € HT (244 222,36 € TTC)
- Lot 2 - Voirie :
 - o Entreprise : TP Réalisations
 - o Montant du marché : 105 258.60 € HT (125 419,92 € TTC)
- Lot 3 – Aménagement Paysagers :
 - o Entreprise : Valente
 - o Montant du marché : 37 672 € HT (45 206,40 € TTC)

Voté à l'unanimité

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE MENE PAR LE SIEH POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE

Considérant l'obligation pour les communes de se mettre en conformité avec le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, la volonté du Syndicat de réaliser son schéma directeur d'alimentation en eau potable, la possibilité donnée aux communes de bénéficier de 80 % d'aides par le Département pour élaborer leurs SCDECI si ces derniers sont réalisés en parallèle du SDAEP du Syndicat, les règles de fonctionnement proposées dans la convention de groupement de commande et la proposition du SIE de l'Herbasse d'être mandataire du groupement

Voté à l'unanimité

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code Général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de l'eau potable 2020, établi par le Syndicat des eaux de l'Herbasse.

Voté à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SEIGEANT AU SIVU DU BAGNOL – MODIFICATIONS

Considérant la démission de Pierre FERRIER en date du 15 juin 2021 de son mandat de délégué de la commune de Saint Michel au SIVU,

Considérant que Virginie TARDY se porte candidate,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- 1er tour de scrutin
 - Nombre de bulletins : 15
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14, soit la majorité absolue fixée à 8
- A obtenu :
 - Virginie TARDY : 14 voix

Virginie TARDY est désignée déléguée du SIVU du Bagnol aux côtés d'Annabelle MORILLAS, Anne-Lise TOSI et Séverine CAPOGNA

Voté à la majorité (14 voix pour, 1 abstention)

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Divers
- Tour des commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.